

## MODALITÉS D'INSCRIPTION « LES MERCREDIS DE CÉSARCHES »

Madame, Monsieur,

Le dossier d'inscription au centre d'accueil « Les Mercredis de Césarches » est disponible sur le site d'internet de la commune.

L'adresse du site est la suivante : <https://cesarches.fr>

Les trois périodes sont les suivantes :

- Période P1 : 07/09/2022 au 14/12/2022
- Période P2 : 04/01/2023 au 05/04/2023
- Période P3 : 26/04/2023 au 05/07/2023

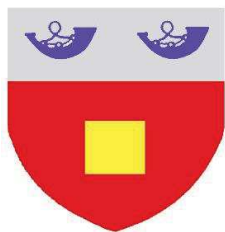
Pour que votre enfant soit inscrit, il faut retourner les documents suivants :

- Page 5 du règlement intérieur « Les Mercredis de Césarches »,
- Dossier d'inscription dûment complété et signé,
- Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public,
- PAI : Projet d'Accueil Personnalisé si existant.

Je reste à votre disposition, ainsi que mes services, pour tout complément d'information.

Le Maire,  
Hervé MURAZ-DULAURIER





## DOSSIER D'INSCRIPTION « LES MERCREDIS DE CÉSARCHES »

### ***FICHE DE RENSEIGNEMENTS***

Les périodes s'entendent pour l'année scolaire en cours (ou à venir lorsque le dossier est déposé pendant les grandes vacances).

1. Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

<i>Période sollicitée</i>	<i>Repas</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Journée</i>
P1 : de la rentrée aux vacances de Noël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P2 : des vacances de Noël aux vacances de Pâques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P3 : des vacances de Pâques aux grandes vacances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

<i>Période sollicitée</i>	<i>Repas</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Journée</i>
P1 : de la rentrée aux vacances de Noël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P2 : des vacances de Noël aux vacances de Pâques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P3 : des vacances de Pâques aux grandes vacances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

<i>Période sollicitée</i>	<i>Repas</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Journée</i>
P1 : de la rentrée aux vacances de Noël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P2 : des vacances de Noël aux vacances de Pâques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P3 : des vacances de Pâques aux grandes vacances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Renseignements concernant les responsables légaux

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom et Prénom		
Adresse		
E-Mail		
Numéro Portable		
Numéro du Travail		
Quelle personne à l'autorité parentale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A quelle personne doit-on envoyer la facture ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Médecin traitant : Nom- Adresse – N° de Téléphone</i>		

*Pour les parents séparés, merci de nous indiquer impérativement les coordonnées de chacun et de nous préciser toute information que vous jugeriez utile.*

***PRISE EN CHARGE DES ENFANTS***

---

**PERSONNES AUTORISÉES A PRENDRE EN CHARGE  
MES ENFANTS A LA SORTIE DU CENTRE D'ACCUEIL**

Indiquez, pour chacun d'eux, sa qualité : frère majeur, sœur majeure, voisin, assistante maternelle, grand-mère..., et son numéro de téléphone

**3 personnes maximum** : merci de remplir lisiblement et par ordre de priorité d'appel

<i>Qualité</i>	<i>Nom / Prénom</i>	<i>Numéro de Portable</i>

Je m'engage à informer **par écrit** la Mairie de toute modification éventuelle des personnes inscrites sur cette liste en cours d'année.

A Césarches, le.....**Signature des parents ou du représentant légal**

***AUTORISATION DE SORTIE (pour les enfants de plus de 6 ans uniquement)***

---

**ENFANT(S) AUTORISE(S) A SORTIR SEUL DU CENTRE D'ACCUEIL**

Indiquez, pour chacun d'eux, le nom, le prénom et l'heure à partir de laquelle il est autorisé à quitter le centre d'accueil :

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Heure de départ autorisée (obligatoire)</i>

J'autorise le ou les enfants indiqué(s) ci-dessus dont je suis représentant légal à quitter le centre d'accueil seul et sous ma pleine responsabilité dès l'heure indiquée.

A Césarches, le.....**Signature des parents ou du représentant légal**

**Autorisation d'intervention chirurgicale :**

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame .....  
autorisons l'anesthésie de nos enfants au cas où, ils auraient à subir une intervention chirurgicale.

• En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le plus proche. La famille est immédiatement avertie par la Mairie.

• **Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de la Mairie :**

.....

A Césarches, le.....**Signature des parents ou du représentant légal**

***ACCUSE RÉCEPTION DU « RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE D'ACCUEIL »***

---

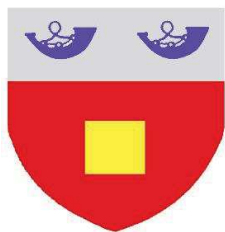
Noms et prénoms des parents :

.....**CERTIFIONS AVOIR PRIS  
CONNAISSANCE ET ACCEPTONS LES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DU CENTRE  
D'ACCUEIL POUR NOS ENFANTS POUR LA PERIODE POUR LAQUELLE JE SOLLICITE  
L'INSCRIPTION:**

Noms et prénoms des enfants :

.....

A Césarches, le.....**Signature des parents ou du représentant légal**



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR « LES MERCREDIS DE CÉSARCHES »

### *Conditions d'accès*

---

L'accueil est réservé aux enfants âgés de 3 à 12 ans sous réserve :

- Du nombre de place disponible,
- De la remise du présent dossier et du règlement à l'avance,
- Que l'enfant soit propre à la date de l'inscription au service,
- Être en règle vis-à-vis des exigences sanitaires demandés par l'Education Nationale dans les écoles,
- Les protocoles sanitaires en vigueur sont ceux de l'Education Nationale.

L'accueil est ouvert à tous les enfants césarchois qu'il soit inscrit à l'école communale ou non.

L'accueil est ouvert aux enfants extérieurs de la commune.

### *Fonctionnement de l'accueil*

---

Le centre est fermé pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Le centre fonctionne le mercredi de 7h30 à 18h :

- l'arrivée des enfants se fait entre **7h30 et 8h30** ou **13h et 13h30**
- le départ des enfants se fait entre **11h30 et 12h15** ou **16h30 et 18h**.

Ces horaires peuvent être modifiés unilatéralement par le centre en cas de sortie à l'extérieur.

L'accueil se fait, soit dans la cour de l'école soit directement à l'entrée de la salle des fêtes. Il ne pourra être fait en dehors des horaires d'ouvertures et de fermeture de l'accueil de loisirs.

Les parents ont l'obligation de respecter ces horaires. Les retards donneront lieu à une pénalité financière voir à une exclusion temporaire ou définitive en cas de récidive.

### *Encadrement*

---

La responsabilité de l'accueil est assurée par les animateurs dans le respect des règles législatives et réglementaires : **l'arrivée et le départ se font en présence d'un parent** titulaire de l'autorité parentale ou d'un adulte autorisé par écrit.

Une dérogation est possible pour le départ des enfants âgés de plus de 6 ans sur autorisation du responsable légal et sous sa responsabilité (voir ci-après).

## ***Inscriptions***

---

Tout enfant n'ayant pas une inscription complète et à jour ne pourra être accueilli. L'inscription est valide lorsque :

- ✓ Le dossier d'inscription est complet
- ✓ Le règlement des créneaux réservés est à jour.

Les réservations se font selon deux modalités :

➤ **Un mode de réservation prioritaire par période :**

Ces inscriptions se font sur une période d'environ 3 mois classés comme suit :

- P1 : de la rentrée aux vacances de Noël,
- P2 : des vacances de Noël aux vacances de Pâques,
- P3 : des vacances de Pâques aux grandes vacances.

Les vacances scolaires à prendre en compte sont celles de l'académie où se situe la commune de Césarches.

Une inscription en cours de période (sous réserve de places disponibles) est possible et donnera lieu à une facture proratisée. Le dépôt des dossiers d'inscription devra se faire accompagné du règlement total de la ou des périodes pour lequel il demande l'inscription. La commune et les familles s'engagent dès le moment où le dossier déposé est complet.

*Exemple : un enfant peut être inscrit le matin pour la période P1, ne pas être inscrit pour la période P2 et être inscrit pour la journée pour la période P3.*

➤ **Un mode de réservation ponctuelle (en fonction de la disponibilité des places)**

Ces réservations devront être faite en mairie accompagné du règlement.

Pour permettre l'ajustement de l'organisation au nombre d'enfants inscrits, les inscriptions ponctuelles devront être faites **au minimum LE LUNDI précédent le mercredi réservé**. En fonction de l'activité prévue, le nombre de places ouvert à la réservation ponctuelle pourra être limité.

Les inscriptions fonctionnent par demi-journée : les enfants peuvent être inscrit soit le matin, soit l'après-midi soit la journée entière.

*Exemple : un enfant peut être inscrit le matin pour la période P1, ne pas être inscrit pour la période P2 et être inscrit pour la journée pour la période P3*

Même si certaines informations se recoupent les inscriptions au centre sont distinctes de celles faite à l'école ou à la garderie périscolaire.

### Absences :

En cas d'absence exceptionnelle, les parents sont tenus de prévenir dans les meilleurs délais les animateurs

En cas d'absence programmée, il est demandé aux parents de prévenir le mercredi précédent les animateurs.

Les absences qu'elles soient programmées ou exceptionnelles sont dues, sans possibilité de remboursement.

## ***Repas***

---

Pour les enfants étant inscrits à la journée, le repas du midi sera « tiré du sac » et sera donc un repas froid. Les parents veilleront à ce que les repas fournis à leurs enfants soient facilement « sortable » et « déballable » par eux-mêmes en toute occasion.

Pour les enfants étant inscrits à la demi-journée et dont les parents ne peuvent pas les récupérer dans le délai imparti, ils auront également la possibilité de se restaurer sur place avec un repas « tiré du sac » et un supplément financier.

De la même manière que pour le service de cantine, les parents dont les enfants sont sujet à des allergies devront impérativement l'indiquer dans le dossier d'inscription (cf ci-dessous) ainsi que prévenir les animateurs.

## ***Modalité de vie quotidienne***

---

Les animateurs du centre d'accueil peuvent prévoir un temps d'adaptation pour les moins de six ans. Les familles prennent rendez-vous avec l'un des animateurs. Les deux parties définissent le temps d'adaptation, en tenant compte des contraintes liées à l'organisation de l'accueil de loisirs.

L'état physique et psychologique de l'enfant accueilli doit être compatible avec la vie en collectivité. Aussi, les parents doivent signaler toute particularité concernant son état de santé ou de fatigue de l'enfant.

Aucun médicament ne sera administré par l'équipe d'animation hors protocole.

Les enfants porteurs de handicap ou présentant des troubles de la santé ne pourront être accueillis sans un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.) préalablement établi entre les familles, la municipalité et le médecin.

Les familles devront signaler auprès du responsable de l'accueil de loisirs d'éventuels allergies ou régime alimentaire ; dans ces deux cas un protocole devra également être établi.

Tout changement de situation ou de coordonnées personnelles doit être signalé aux animateurs ET à la municipalité.

En cas d'accident, le responsable fait appel au service de secours (pompiers, SAMU) avise les parents et informe M. le Maire. Si nécessaire, l'enfant sera dirigé vers les urgences du centre hospitalier. Les frais occasionnés par le traitement sont à la charge des familles.

L'accueil de loisirs n'est pas responsable des objets personnels que l'enfant apporte avec lui.

Il est demandé aux parents, pour les enfants de moins de six ans, de fournir une tenue de rechange avec le nom de l'enfant.

Tout enfant ne respectant pas les règles de vie en collectivité : incorrection verbale envers les autres enfants ou le personnel, violence physique, menace, vol, racket, non-respect des locaux, dégradation du matériel, sera exclu temporairement ou définitivement par la mairie. Les parents seront informés par courrier. Les parents ont obligation de reprendre leur enfant dès la notification de cette exclusion.

Aucun temps de sieste n'est prévu pour les enfants, mais un « temps calme » pourra être organisé en fonction du public et des activités.

## *Tarifs*

---

Le tarif par demi-journée est fixé forfaitairement selon le tableau suivant :

	Demi-journée	Journée
Réservation par période	6€	12€
Réservation ponctuelle	8€	16€
Réservation avec repas	+ 2€	

Toute période réservée est facturée même en cas d'absence de l'enfant.

Mode de paiement : le règlement se fait par chèque.

(Les familles ne disposant pas de chèquiers, merci de vous rapprocher des services de mairie).

Pour les réservations par période, les encaissements peuvent être échelonnés.

## *Assurances*

---

La mairie a souscrit une assurance Responsabilité civile dont vous pourrez obtenir les coordonnées et les conditions en mairie. En cas d'accident aucune garantie ne pourra être déclenchée par l'établissement avant la mise en œuvre et l'épuisement des protections individuelles propres à chaque famille.

## *Sortie et transports*

---

Lorsque les activités le nécessite un transport pourra être organisé pour effectuer les trajets entre le centre d'accueil et le lieu de l'activité, soit en faisant appel à un transport de personne, soit par la location de minibus conduit par les animateurs. L'utilisation de véhicules personnels n'est pas prévue sauf cas exceptionnel.

Les animateurs pourront proposer aux enfants une sortie ou une promenade à l'extérieur du centre (goûter dans les prés, sortie à l'aire de jeux, ...). Attention ces sorties, si elle reste sur le territoire de la commune de Césarches, ne feront pas systématiques l'objet d'une information préalable des parents, merci de veillez à ce que les enfants soient habillés de manière adaptée.

## *Droit à l'image*

---

Les parents sont informés que l'accueil de loisirs, exclusivement à des fins non commerciales, peut exposer ou diffuser les photographies et document audiovisuel représentant leur enfant et ce dans les supports de communication du centre d'accueil de la commune.



## ***Accord***

---

Je soussigné (e).....

- ✓ reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter dans sa totalité,
- ✓ autorise les sorties et promenades autour du centre d'accueil,
- ✓ autorise mes enfants à être transporter ou véhiculer vers et depuis les lieux d'animation,
- ✓ autorise l'accueil de loisirs, exclusivement à des fins non commerciales, à exposer ou diffuser les photographies et document audiovisuel représentant mon (mes) enfant(s) et ce dans les supports de communication de l'accueil de loisirs de la commune. Je m'engage par la présente à ne pas exercer de recours ultérieur en cas de publication de ces images.
- ✓ reconnais être informé que le présent règlement pourra être modifié, que le cas échéant j'en serai informé par la municipalité et qu'en cas de difficulté je peux prendre attache auprès des élus.

A Césarches, le.....**Signature des parents ou du représentant légal**